

Musique

Plus de 120 établissements de création et de diffusion publics ou labellisés par le ministère de la Culture en 2022

Présents sur l'ensemble du territoire, 3 établissements publics nationaux¹ et 123 établissements labellisés par le ministère de la culture contribuent à la création et à la diffusion de la musique : 14 orchestres permanents labellisés, 6 opéras nationaux en région, 4 théâtres lyriques d'intérêt national, 7 centres nationaux de création musicale (CNCM) et 92 scènes de musiques actuelles (SMAC) (carte 1).

L'activité des établissements publics nationaux et des labels dans le champ musical très fortement affectée par la crise sanitaire

La saison 2020-2021 a été très largement impactée par la crise sanitaire. Du fait de la fermeture des lieux culturels entre novembre 2020 et mai 2021, l'activité des établissements publics nationaux dans le champ musical s'est effondrée. Le nombre de spectacles pour la saison 2020-2021 a chuté de 76 % par rapport à la saison 2018-2019, celui des représentations de 52 % et celui des spectateurs de 87 % (tableau 1).

Les établissements labellisés du ministère de la Culture ont également été fortement touchés par la crise sanitaire. En 2020, le nombre de spectacles a baissé de 49 % dans les opéras et de 65 % dans les SMAC, le nombre de représentations a chuté de 42 % pour les opéras, de 65 % pour les SMAC par rapport à 2019. Sur cette même période, le nombre de spectateurs a reculé de 62 % pour les opéras et, du fait de l'interdiction des concerts en jauge debout, de 70 % pour les SMAC (tableau 2).

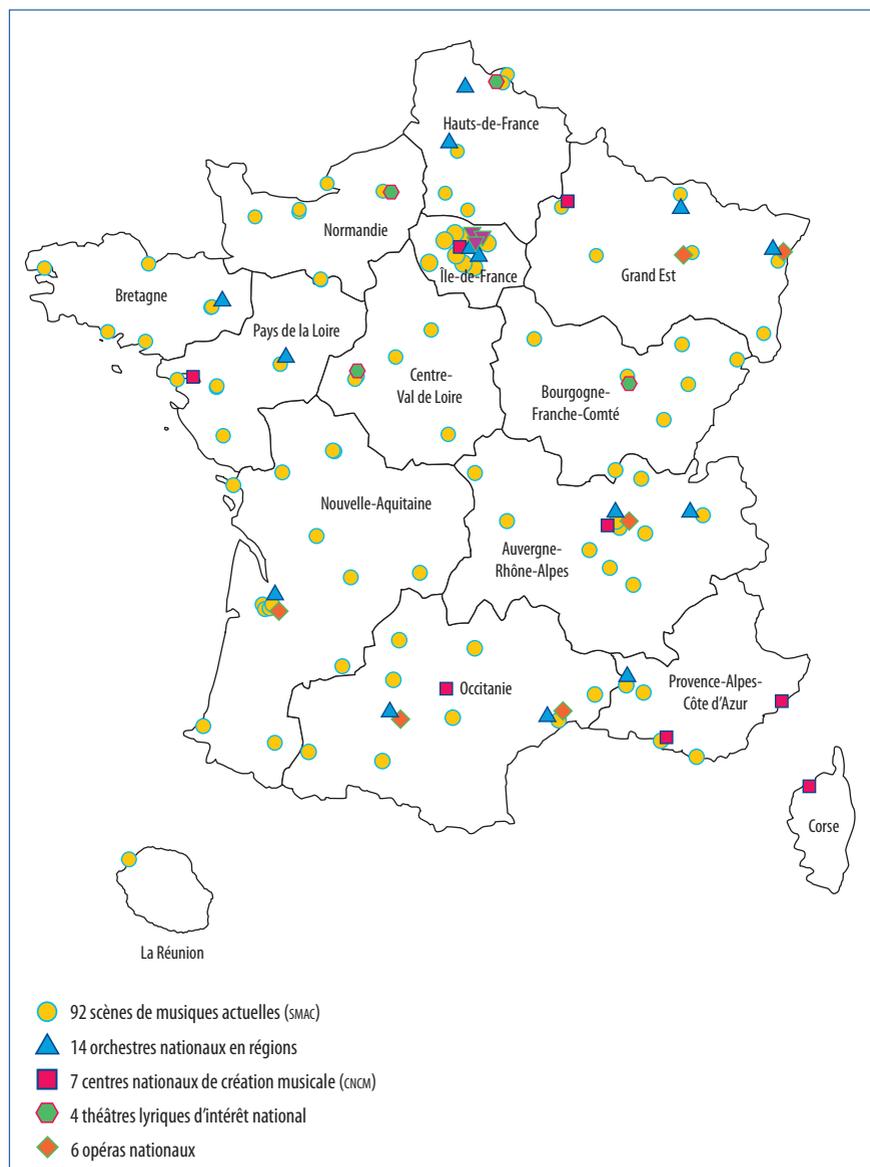
Un soutien aux ensembles musicaux accru et renouvelé

Les ensembles musicaux peuvent solliciter différentes aides auprès du ministère de la Culture : aide au projet ponctuelle pour la création d'un spectacle musical ou conventionnement pluriannuel pour aider le développement d'une équipe artistique et ses projets dans le temps. Le dispositif d'aides aux équipes artistiques du spectacle vivant a été renouvelé en 2021 pour mieux accompagner le parcours des artistes et le renouvellement des équipes aidées.

Au total, les aides allouées par le ministère de la Culture aux ensembles musicaux s'élevaient à près de 17,7 millions d'euros en 2021, soit une augmentation de près de 8 % par rapport à 2020. En 2021, 375 aides ont été attribuées, dont 120 aides aux projets, 126 aides à la structuration, 129 aides aux ensembles conventionnés. À ces aides déconcentrées aux équipes du spectacle vivant (ADSV), s'ajoutent plus de 1,6 million d'euros d'autres aides attribuées pour des activités de création et pour des actions culturelles et de transmission. Par ailleurs, en raison de la crise sanitaire, 293 aides exceptionnelles ont été versées aux ensembles musicaux dans le cadre du Plan de relance ou de crédits obtenus sur le programme Création (131), ce qui représente près de 3,8 millions d'euros (tableau 3).

1. Les trois établissements publics nationaux sont l'Opéra national de Paris, l'Opéra-Comique et la Philharmonie de Paris.

Carte 1 – Répartition des établissements de création et de diffusion en musique, publics ou labellisés par le ministère de la Culture au 1^{er} janvier 2022



Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 1 – Activité des établissements publics nationaux dans le champ musical, saison 2014-2015 à 2020-2021

En unités et %

	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	Variation entre 2020-2021 et 2018-2019* (%)
Nombre de spectacles	375	416	376	382	402	239	98	- 76
Opéra national de Paris	31	35	35	35	37	17	7	- 81
Opéra-Comique	24	1	23	27	19	9	14	- 26
Cité de la Musique	320	380	318	320	346	213	77	- 78
Philharmonie de Paris								
Nombre de représentations	902	882	966	922	496	507	237	- 52
Opéra national de Paris	455	528	501	480	513	209	106	- 79
Opéra-Comique	67	4	93	86	78	46	33	- 58
Cité de la Musique	380	350	372	356	441	252	98	- 78
Philharmonie de Paris								
Nombre de spectateurs	1 182 801	1 163 194	1 314 047	1 246 519	1 488 171	708 777	189 524	- 87
Opéra national de Paris	822 425	820 592	856 333	811 532	875 439	357 133	94 504	- 89
Opéra-Comique	50 524	1 670	58 219	52 386	46 972	15 305	19 956	- 58
Cité de la Musique	309 852	340 932	399 495	382 601	565 760	336 339	75 064	- 87
Philharmonie de Paris								

* En raison de la fermeture des salles et restrictions de jauge dans le cadre de la crise sanitaire.

Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 2 – Activité des structures labellisées musique en 2019-2020

En unités et %

	2019	2020	Variation 2019/2020 (%)
Nombre de spectacles	6 445	2 346	- 64
Scènes de musiques actuelles (SMAC)	5 986	2 112	- 65
Opéras	459	234	- 49
Nombre total de représentations	8 185	3 211	- 61
Scènes de musiques actuelles (SMAC)	5 986	2 112	- 65
<i>Dont hors les murs</i>	1 043	431	- 59
Opéras	1 156	668	- 42
Nombre de spectateurs	2 246 136	732 821	- 67
Scènes de musiques actuelles (SMAC)	1 609 766	488 487	- 70
Opéras	636 370	244 334	- 62

Données récoltées auprès de 83 SMAC (sur 88 en 2019-2020) et 6 opéras en région et 2 théâtres lyriques d'intérêt national, hors TLN Tours et Rouen où les données étaient partielles ou non disponibles.

Source : ROF, FEDLIMA, Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 3 – Aides aux ensembles musicaux indépendants en 2021

Unités, % et euros

	Dispositif Aides déconcentrées au spectacle vivant (ASV)**				Autres crédits pour des activités de création		Autres crédits pour des actions culturelles et de transmission		Montant total aides aux équipes exceptionnelles)		Aides exceptionnelles liées à la crise sanitaire**	
	Nombre d'équipes	Montant (€)	Rappel crédits 2020 (€)	Variation 2020/2021 (%)	Nombre d'équipes	Montant (€)	Nombre d'équipes	Montant (€)	Montant total aides aux équipes exceptionnelles) (€)	Nombre d'équipes aidées	Total crédits exceptionnels (€)	
Aide au projet	120	1 269 500	1 235 652	3	5	65 000	12	90 640	1 425 140	39	277 580	
Aide à la structuration – 2 ans	126	3 177 544	2 929 750	-	4	42 413	25	250 380	3 470 337	76	719 843	
Conventionnement – 3 ans	129	13 261 393	12 290 650	8	11	388 580	40	636 020	14 285 993	96	2 020 937	
Autres aides	-	-	-	-	11	146 200	5	32 720	178 920	82	753 300	
Total	375	17 708 437	16 456 052	8	31	642 193	82	1 009 760	19 360 390	293	3 771 660	

* Le dispositif des Aides déconcentrées aux équipes de spectacle vivant (ASV) est le dispositif de droit commun qui encadre les aides accordées par le ministère de la Culture aux équipes. Elles peuvent être aidées (de manière cumulative ou non) par d'autres dispositifs dans le cadre d'appels à projet spécifique.

** Aides exceptionnelles versées aux équipes artistiques dans le cadre du Plan de relance ou de crédits exceptionnels obtenus sur le programme Création (131). Ne sont pas intégrées les aides aux équipes versées par le biais du Centre national de la musique.

Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2022